

Conditions Générales de Vente et Règlement de THP winter® 2022

TABLE DES MATIERES

PRELIMINAIRE	2
1. ORGANISATION	2
2. PRESENTATION DES COURSES	2
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
4. CESSION DE DOSSARD	7
5. ASSURANCES	7
6. REGLES SPORTIVES	7
7. RAVITAILLEMENT ET SEMI-AUTONOMIE	9
8. SECURITE ET SOINS	9
9. MESURES SANITAIRES	9
10. REMISE DES DOSSARDS	10
11. ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE	10
12. APPROCHE DURABLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	10
13. DROIT A L'IMAGE	10
14. DROIT PHOTO	10
15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE	11
16. MODIFICATION DU REGLEMENT	11
ANNEXE	12

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. Organisation

L'association Outdoor Events In Provence, association loi 1901, ci-après dénommée : « L'organisateur », organise l'événement THP winter® ci-après dénommé : « l'Événement », avec l'aide de la commune de Saint-Etienne-les-Orgues.

Le présent document définit :

- Les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs aux courses de l'Événement ;
- Le règlement sportif de l'Événement.

Les termes « vous » « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant.e ou consommateur.rice ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence. La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Vente et du Règlement.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site internet de l'Événement. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

L'organisateur peut être contacté par email à l'adresse suivante : contact@mythp.fr . Site internet : <https://mythp.fr/thp-winter/>

Le présent document, Conditions Générales de Vente et Règlement, s'appliquent à toutes les courses de l'Événement.

2. Présentation des courses

L'Événement se compose de trois courses adultes.

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails édités par la FFA.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve.

A tout moment de la course des contrôles pourront être faits, le participant a l'obligation de se soumettre à ces contrôles sous peine de disqualification.

Ces courses se déroulent sur des itinéraires où les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables.

L'organisation se réserve le droit de compléter et/ou modifier les listes ci-dessous en fonction des conditions météorologiques, jusqu'à 24 h avant la course et d'en informer les participants soit par email, soit par les réseaux sociaux soit par tout autres moyens adéquates, avec notamment la mise en place d'un pack « Intempéries / Grand froid » dont le détail est précisé ci-dessous. Une fois activé, ce pack est **OBLIGATOIRES**.

Pack « Intempéries/ Grand froid »

- Vêtement chaud 1^{ère} couche thermique, une 2^{ème} couche manche longue,
- Textile exclusif : coton.
- Autonomie alimentaire de 900Kcal (2 gels et 3 barres),
- Bande adhésive élastique permettant un strapping / bandage

2.1.W35

2.1.1. En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant 2 ravitaillements sur le parcours et 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée ;
- Distance de 33,2 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 1 700 m rapportant 2 points ITRA ;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir ;
- Limité à 200 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 800 m et 1 826 m d'altitude ;
- **Départ dimanche 18 décembre 2022 à 09h00 de la Station de Lure (Saint-Etienne-les-Orgues 04230).**

2.1.2. Equipement

Matériel obligatoire	Matériel recommandé
<ul style="list-style-type: none">• Dossard / Puce de chronométrage• Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie• Un téléphone portable (en état de marche)• Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litre• Une veste étanche à l'eau et au vent• Un bonnet / Une paire de gants• Une paire de collants• Un vêtement chaud de rechange• Un masque homologué contre la COVID	<ul style="list-style-type: none">• Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours (exemple Garmin, Suunto, etc.) et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)• Crampons / Sur crampons / Chaîne type : Yaktrax• Lunettes de soleil• Réserve d'eau de 2,0 l

2.2.W20

2.2.1. En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant 1 ravitaillement sur le parcours et 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée ;
- Distance de 20,3 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 1 070 m rapportant 1 point ITRA ;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir ;
- Limité à 200 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 1400 m et 1 826 m d'altitude ;
- **Départ dimanche 18 décembre 2022 à 09h00 de la Station de Lure (Saint-Etienne-les-Orgues 04230).**

2.2.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
<ul style="list-style-type: none">• Dossard / Puce de chronométrage• Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie• Un téléphone portable (en état de marche)• Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre• Une veste étanche à l'eau et au vent• Un bonnet / Une paire de gants• Une paire de collants• Un vêtement chaud de rechange• Un masque homologué contre la COVID	<ul style="list-style-type: none">• Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours (exemple Garmin, Suunto, etc.) et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)• Crampons / Sur crampons / Chaîne type : Yaktrax• Lunettes de soleil• Réserve d'eau de 1,5 l

2.3.W10

2.3.1. En bref

- Trail en autonomie, comprenant 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée ;
- Distance de 9,0 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 500 m ;
- Ouvert à partir de la catégorie Junior ;
- Limité à 200 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 1400 m et 1 826 m d'altitude ;
- **Départ dimanche 18 décembre 2022 à 09h00 de la Station de Lure (Saint-Etienne-les-Orgues 04230).**

2.3.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
<ul style="list-style-type: none">• Dossard / Puce de chronométrage• Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie• Un téléphone portable (en état de marche)• Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre• Une veste étanche à l'eau et au vent• Un bonnet / Une paire de gants• Une paire de collants• Un vêtement chaud de rechange• Un masque homologué contre la COVID	<ul style="list-style-type: none">• Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours (exemple Garmin, Suunto, etc.) et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)• Crampons / Sur crampons / Chaîne type : Yaktrax• Lunettes de soleil• Réserve d'eau de 1,5 l

3. Conditions de participation

3.1. Les catégories d'âge et les distances maximales

Les âges indiqués ci-dessous s'entendent pour ceux qui sont atteints au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le changement de catégorie intervient au 1^{er} novembre de chaque année.

Catégorie	Code	Age	Distance maximale
Cadet	CA	16 et 17 ans	15 km
Junior	JU	18 et 19 ans	25 km
Espoir	ES	20 à 22 ans	Illimitée
Senior (1) (2)	SE	23 à 34 ans	Illimitée
Master (1) (2)	MA	35 ans et plus	Illimitée

(1) Au niveau international, l'IAAF classe les féminines comme sénior de 23 à 34 ans, vétéran à partir de 35 ans. Le passage en catégorie vétéran pour l'IAAF est au jour anniversaire.

(2) Pour les Masters, des classements par tranches d'âge de 10 ans peuvent être prévus par l'organisateur.

Il est à noter que les courses en montagne sont ouvertes à tous les participants de la catégorie Cadet au moins (16 ans et plus), dans le respect des distances maximales.

3.2. Pièces justificatives

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

Pour être valide toute inscription devra **obligatoirement** être accompagnée soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'un de ces documents devra obligatoirement être téléchargé par vos soins sur votre fiche coureur, tout document envoyé par mail ou courrier ne sera pas pris en compte.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Depuis 2022, l'Événement a délégué à Dokeop la gestion des pièces justificatives. En effet, Dokeop est une plateforme de gestion de documents justificatifs (certificats médicaux, licences sportives, attestations parentales...) conçue pour augmenter la sécurité, l'efficacité de l'événement. Dokeop prendra aussi les responsabilités liées à la complétude et la conformité des dossiers.

Vous pouvez télécharger le **seul modèle de certificat médical accepté par l'Organisateur** en suivant le lien suivant : [Modèle de certificat médical](#)

Pour toutes les courses, un certificat médical ou une copie de licence conforme doit être téléchargé sur votre fiche coureur en cliquant [ICI](#) dans le mois suivant votre inscription et au moins un mois avant la date de la course concernée. A défaut le coureur ne pourra pas retirer son dossard lors du retrait des dossards et donc ne pourra pas prendre le départ de la course.

3.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription décrits ci-dessous sont hors frais bancaires, hors frais de l'option [Protection Annulation d'inscription](#) et hors option payante.

Les droits d'inscription à la course comprennent :

- Le pack course (dossard, puce de chronométrage)
- Ravitaillements en liquide et solide tout au long de l'épreuve
- Accès au ravitaillement d'arrivée solide et liquide
- Assistance médicale professionnelle
- Sac coureur THP avec cadeaux des partenaires
- Cadeau Finisher

Courses	Distance / Dénivelé	Age minimum requis	Tarif 1 du 01/06/2022 au 30/11/2022*	Tarif 2 du 01/11/2022 au 17/12/2022*
W35	33,6 km / 1 700 m+	à partir de 20 ans	40 €	45 €
W20	20 km / 1 070 m+	à partir de 20 ans	25 €	30 €
W10	9 km / 500 m+	à partir de 18 ans	15 €	20 €

*en fonction des dossards disponibles

3.4. Clôture des inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site internet de l'événement <https://mythp.fr/thp-winter/> avec paiement sécurisé par carte bancaire jusqu'au **17 décembre 2022 au plus tard, ou avant, en fonction du nombre de dossards disponibles.**

Les inscriptions sur place seront possibles en fonction des dossards restant disponibles.

3.5. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

3.6. Dossard Elite

Des places sont réservées pour les athlètes de haut niveau qui en font la demande.

L'inscription pour les élites n'est pas automatique, chacun doit finaliser sa propre inscription et toutes les demandes d'inscription devront nous parvenir à thpwinter@mythp.fr avant le 1^{er} septembre de l'année de l'événement.

Si vous bénéficiez d'un dossard élite, vous vous engagez à être présent aux remises des prix et à toutes autres invitations que pourra vous envoyer l'organisation (conférence de presse, présentation officielle).

3.6.1. Critères d'attribution des dossards Elite

Afin de déterminer l'éligibilité pour un dossard Elite, l'organisation a décidé d'utiliser l'indice de performance ITRA du coureur au jour de la demande. Cet indice est disponible à tout moment sur le site www.i-tra.org

Classement	Cote ITRA (points)	
	Hommes	Femmes
Elites Régionaux	750-800	600-650
Elites Nationaux	800-850	650-700
Elites Internationaux	850 et plus	700 et plus

3.6.2. Attribution des dossards Elite

Les athlètes de haut niveau peuvent bénéficier des dossards Elite sur toutes les courses du l'Événement, à l'exception du THP solidaire, selon le tableau ci-dessous :

	Cote ITRA (points)	
	Hommes	Femmes
Dossard garanti et gratuit	850 et plus	700 et plus
Dossard garanti et payant	750 - 849	600 - 699

3.7. Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation à télécharger **ICI**.

3.8. Dossard

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

3.9. Rétractation

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, et ce, quel que soit le motif de non-participation.

3.10. Protection Annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, il est possible d'assurer leur participation à l'Événement grâce à l'option « Protection Annulation » proposée par notre partenaire **ASSUR CONNECT**.

Cette option est proposée **au moment de l'inscription** à l'une des courses de L'Événement sur la plateforme d'inscription, juste avant le paiement.

Vous trouverez ci-dessous un exemple pour un dossard simple à W35 au tarif en vigueur à la date de l'inscription, à titre d'information, afin d'illustrer les conditions de l'option « Protection Annulation ».

THP winter 2022

S'inscrire Mon inscription Groupes Panier 1 Français

ATTENTION, si vous souhaitez retourner dans le formulaire que vous venez de saisir pour modifier une information, **CLIQUEZ SUR MODIFIER** (ne pas utiliser la flèche page précédente).

THP winter THP (vincent.guiliani@wanadoo.fr)
Compétition : **W35**

Saisir ici votre code de réduction
Vérifier

Details
droits d'inscription € 40.00
Modifier
Supprimer

Total
(droits d'inscription : € 40.00 , options : € 0.00) € 40.00

Protection Annulation | N'OUBLIEZ PAS D'ASSURER VOTRE DOSSARD

Remboursement sous 72H 0 paperasse COVID-19 inclus Simple et Rapide

L'assurance BETicketing rembourse 80% de la valeur de votre dossard en cas d'imprévu.
Vous êtes protégé en cas d'infection au COVID-19 dans les 30 jours précédant la course.

Assurance toute cause, pour tout événement imprévisible et soudain vous empêchant de participer à l'événement.
Valable jusqu'à 72H après l'événement.
L'annulation ou le report de la course lié au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Veillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
Important / Inscription par équipe: l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.

Je reconnais avoir pris connaissance des [conditions générales d'assurance, et DIPA](#) et les accepter. *

Ajouter l'assurance (€ 4.61)

Prix total € 40.00

Vider mon panier Ajouter une inscription Payer

njuko Established in the future - Copyright 2022 © All Rights Reserved.
[Conditions générales d'utilisation](#)

Le détail des [conditions générales d'assurance, et DIPA](#) se trouvent [ICI](#).

3.11. Acceptation du présent règlement

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare m'être inscrit de mon plein gré ;
- Je déclare avoir pleine connaissance des difficultés sanitaires actuelles liées à la pandémie ;
- Je déclare avoir connaissance des risques que cette pandémie fait courir quant à l'autorisation de pouvoir organiser l'événement le jour prévu ;
- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course ;
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

- Je déclare avoir satisfait à l'obligation de consultation médicale préalable matérialisée par la fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied, m'être renseigné sur les contre-indications médicales susceptibles de me concerner et en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve me concernant.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. **Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans remboursement.** Le coureur pris en flagrant délit de revente de dossard, verra son inscription annulée sans remboursement.

5. Assurances

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

5.1. Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

L'organisateur conseille fortement les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, à contracter une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

Vous pouvez souscrire à une telle assurance auprès de notre partenaire ASSUR CONNECT, courtier en assurance spécialisé dans le sport. [CLIQUEZ ICI](#)

Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

5.2. Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participant.e.s, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participant.e.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

6.1. Jury

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques.

Le jury sera finalisé une semaine au plus tard avant la manifestation.

6.2. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure en dehors des zones de ravitaillement est interdite et disqualificatrice.

6.3. Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses adultes de L'Événement, sauf sur les zones non autorisées (respect des zones Natura 2000) qui seront matérialisées par des panneaux, le cas échéant.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit d'en récupérer ou de les laisser en cours de route.

6.4. Limite horaire et barrière horaire

6.4.1. Limite horaire

	W35	W20	W10
Limite horaire	8 h	5h	3h

6.4.2. Barrière horaire

L'organisation souhaite permettre au plus grand nombre, quel que soit son rythme, de rejoindre l'arrivée. Néanmoins, des barrières horaires seront peut-être mises en place afin de ne pas maintenir la présence des bénévoles et le dispositif de sécurité de manière déraisonnablement prolongée.

L'Organisation se réserve le droit d'adapter son dispositif en fonction des conditions météorologiques afin de préserver l'intégrité physique de toutes les parties prenantes de l'Événement.

6.5. Classements et récompenses

6.5.1. Classements

Sur toutes les courses de L'Événement, toutes les catégories seront classées.

6.5.2. Récompenses

Attention, dans le cadre des mesures sanitaires applicables au moment de l'événement, des modifications pourront être apportées sur la remise des prix.

Sur toutes les courses de L'Événement, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du scratch seront récompensés selon les tableaux de récompense ci-dessous :

	W35	W20	W10
Récompense	Homme/Femme	Homme/Femme	Homme/Femme
1er	Trophée + dotation	Trophée + dotation	Trophée + dotation
2ème	dotation	dotation	dotation
3ème	dotation	dotation	dotation

6.6. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet suivant de L'Événement et de ses prestataires chronométrateur. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

6.7. Modification du parcours

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux, etc.), l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les parcours et les barrières horaires. Les coureurs seront prévenus de ces changements par l'affichage des informations sur les lieux névralgiques de la course (départ des courses, retrait des dossards, ravitaillements) et/ou sur le site internet de l'événement (<https://mythp.fr/thp-winter/>) et/ou sur la page Facebook de l'événement (<https://www.facebook.com/THPwinter>).

6.8. Contrôles / Abandons

- Pour être pointé et chronométré, chaque coureur doit impérativement franchir la ligne de départ.
- Des contrôles fixes et aléatoires seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler, celui-ci se verra disqualifié.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard. Le numéro de dossard du coureur sera communiqué au PC Course afin d'éviter des recherches inutiles. Les puces de chronométrage seront retirées du dossard par le chef de poste. Le dossard est retiré et peut-être récupéré après la course, et le coureur sera invité à emprunter les transports disponibles pour retourner à Forcalquier. Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves de L'Événement.

6.9. Sanction

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une sanction en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

Manquement* au règlement	Pénalité de temps et/ou Disqualification
Absence de matériel de sécurité obligatoire (en fonction des courses) : <ul style="list-style-type: none">• Un téléphone portable (en état de marche)• Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre (toutes les courses)• Une couverture de survie (toutes les courses)• Un sifflet (toutes les courses)• Un gobelet (toutes les courses)	Pas de départ/Disqualification 15 min 15 min 10 min 10 min
Pas de masque homologué ou refus de le mettre dans les zones obligatoires	Pas de départ/Disqualification
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées	Disqualification
Jet de détritus par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté	Disqualification
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, etc.)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification

(*) Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

6.10. Lutte contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Toute personne faisant l'objet d'une sanction provisoire ou définitive par une organisation antidopage régie par le Code de l'AMA (une « personne sanctionnée ») se voit interdit de participer à l'événement, que ce soit en tant que participant.e, responsable d'équipe ou officiel.

Comme le stipule le règlement de la course, l'Organisateur se réserve le droit de tester tous les participant.e.s avec les autorités compétentes en la matière. Par conséquent, conformément au code de l'AMA, il appartient au participant.e de vérifier que les substances ou méthodes utilisées ne figurent pas sur la liste actuelle des substances et méthodes interdites. Vous pouvez vérifier en cliquant sur l'un de ces deux liens : <http://www.wada-ama.org/fr/ressources> ; <https://www.aflid.fr> .

7. Ravitaillement et Semi-autonomie

Les courses de L'Événement sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures, etc.).

Seuls les participant(e)s porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Deux types de ravitaillements sont proposés :

- Ravitaillement liquide : eau plate, eau gazeuse, Cola ;
- Ravitaillements solides : boissons (idem ci-dessus), bananes, oranges, fromage, jambon, barre céréale, pain (pourra évoluer en fonction des conditions sanitaires), etc.

La liste des éléments disponibles aux ravitaillements citée ci-dessus n'est ni contractuelle, ni exhaustive. Elle est soumise aux changements en fonction de la disponibilité de ces éléments chez les fournisseurs.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant(e) vu(e) en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

8. Sécurité et soins

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié (4x4, moto, quad) en cas de nécessité.

Il appartient à un participant.e en difficulté ou sérieusement blessé.e de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours ;
- En appelant le PC course (numéro d'urgence inscrit sur le dossard) ;
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque participant.e de porter assistance à tout autre participant.e en danger et de prévenir les secours. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche et/ou en appelant le numéro d'urgence course (PC course).

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu (entre 5 et 30 min en temps normal – qui peuvent monter à 40 min dans certains cas = préconisation FFA). Votre sécurité dépendra alors de la qualité de l'équipement que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités à :

- mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve ;
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire ;
- faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels (exemple : hélicoptage) seront supportés par le participant.e secouru.e qui devra également assurer son retour de l'endroit où il/elle aura été évacué.e. Il est du seul ressort du participant.e de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») **112 depuis la France**.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès de deux organismes en cliquant sur les liens suivants (<http://www.assurance-multi-sports.com/> ou <https://assur-connect.com/>) afin de souscrire une assurance couvrant les secours en montagne, frais de recherche, décès, invalidité permanente, et rapatriement.

9. Remise des dossards

Attention, dans le cadre des mesures sanitaires applicables au moment de l'événement, des modifications pourront être apportées sur la remise des dossards.

La remise des dossards aura lieu le jour de la course à partir de 07h00 à la station de Lure.

Lors de la remise des dossards, les coureurs devront se présenter avec leur sac de course comprenant l'intégralité du matériel obligatoire pour la pose d'une puce de chronométrage et le contrôle de l'équipement. Le dossard ne sera pas remis aux participant.e.s ne présentant pas le matériel obligatoire de la course sur laquelle il/elle est inscrit.e.

Chaque dossard est remis en main propre au participant.e sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, sans ce document le dossard ne sera pas remis. Le retrait des dossards se fait à la Station de Lure (Saint-Etienne-les-Orgues, 04230), au cœur du « village » dédié à l'événement.

10. Annulation en cas de force majeure

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non-déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté de l'organisation forçant cette dernière à annuler l'événement, ou bien forçant les autorités administratives à ne pas autoriser l'événement.

10.1. Avant le départ des courses

En cas de « force majeure », plusieurs options seront disponibles pour les inscrit.e.s aux courses de L'Événement :

- 1) Les droits d'inscription seront reportés en l'état pour une édition de L'Événement 2023 ;
- 2) Les droits d'inscription seront remboursés à hauteur de 60%, hors frais bancaires et hors options payantes ;
- 3) Les droits d'inscription seront offerts à l'organisation.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement, les participant.e.s devront impérativement faire une demande par courriel à l'organisation **avant le 31 janvier 2023** à l'adresse suivante : thpwinter@mythp.fr.

Ce remboursement sera effectué par le crédit de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

10.2. Pendant l'événement

En cas de « force majeure » survenant alors que l'événement a commencé, l'organisateur peut arrêter l'événement à tout moment. Dans ce cas, si cela advient pendant que des coureurs sont en course, ils devront, lors de leur arrivée sur un point de ravitaillement ou de contrôle, suivre les consignes données par les bénévoles et auront l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé ni aucune indemnité.

11. Approche durable et respect de l'environnement

L'équipe organisatrice de L'Événement raisonne l'événement selon les préceptes du développement durable et a pour ambition d'illustrer le savoir-faire et l'exemplarité du mouvement sportif de nature en la matière. Nous comptons sur votre engagement pour nous aider à atteindre notre objectif.

Le tracé de l'épreuve est une incitation à la [découverte du territoire](#) et traverse des zones sensibles et protégées ([zones Natura 2000](#)), ainsi que des propriétés privées.

En tant que coureur, vous vous engagez à :

- Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu'il abrite ;
- Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers ;
- Ne pas revenir courir sur les sections de chemin privé que L'Événement a été autorisé à traverser.

12. Droit à l'image

Chaque participant(e) autorise expressément les organisateurs de L'Événement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à L'Événement (courses adultes, courses enfants, animations, spectacles, etc.) sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

13. Droit photo

Toutes les photos et vidéos prises à titre personnel par les participants pendant l'épreuve, ainsi que par leurs accompagnateurs ne peuvent faire l'objet d'aucune publication et/ou exploitation à des fins commerciales quelle que soit la forme de support (presse, magazine, site internet, etc.). L'Organisateur de l'événement est propriétaire de tous les droits photos et vidéos et doit donner son accord express écrit avant toute forme d'exploitation.

14. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, chaque participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés », au Règlement UE (2016/679) Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, dit « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci. Vous pouvez également vous opposer, pour motifs légitimes, au traitement de vos données, et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez enfin vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, vous pouvez sans frais et à tout moment adresser votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité par voie postale à : Outdoor Events In Provence – Service données personnelles, 8 avenue Eugène Bernard, 04300 FORCALQUIER, ou par courrier électronique à : contact@outdooreventsinprovence.org

15. Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'Organisateur de L'Événement jusqu'à la veille de L'Événement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site internet de L'Événement : <https://mythp.fr/thp-winter/> .

Annexe

Annexe I : Certificat médical accepté par l'organisation

Il doit être daté, signé et tamponné par le médecin.

Certificat médical pour la pratique du sport en compétition

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné ce jour

Monsieur, Madame

NOM :

Prénom :

Et avoir conclu en l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition (à l'exclusion des sports nécessitant un certificat spécifique à la pratique) en particulier l'athlétisme et la course à pied.

Je l'ai informé de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Pour les non licenciés pratiquant la course à pied en compétition ce certificat est valable un an. Pour la prise d'une licence dans un club d'athlétisme FFA ce certificat est valable 3 ans (sous réserve de répondre à un questionnaire médical fourni par la fédération)

Date :

Signature , adresse et cachet du médecin